

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 11 juillet 2018 à 18h30,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Marina FERRARI
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 22 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX JOUANNET	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Claude SAVIGNAC
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
20	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
21	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	Pouvoir de Jean-François BRAISSAND
22	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
24	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
25	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
26	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
27	MOUXY	T	Nicolas MASS	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
28	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
29	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
30	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Robert CLERC
31	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
32	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
33	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
34	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
35	TREVIGNIN	S	Nicolas CHAPUIS	
36	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
37	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
38	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
39	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'André GIMENEZ

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX-LES-BAINS	Christiane MOLLAR
AIX-LES-BAINS	Pascal PELLER
AIX-LES-BAINS	André GIMENEZ
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
LE BOURGET DU LAC	Pierre HOCHARD
CONJUX	Claude SAVIGNAC



CHINDRIEUX  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
MERY  
MOUXY  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
TRESSERVE  
VIONS

Marie-Claire BARBIER  
Jean-François BRAISSAND  
Christophe DERIPPE  
Didier FRANÇOIS  
Robert CLERC  
Eudes BOUVIER  
Nathalie FONTAINE  
Gabrielle KOEHREN  
Sylvie L'HEVEDER  
Eric COURSON  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Christophe TOUZEAU  
Martine REVOL  
Sophie CASSARO  
Julien BOURGES  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directeur Pôle Eau  
Directrice de cabinet  
Responsable Tourisme  
Responsable Aqualac  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 juillet 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 600 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (37 titulaires et 1 suppléant), et 50 votants.

**DÉLIBÉRATION**

N° : 11 Année : 2018

Exécutoire le : 19 JUIL. 2018

Affichée le : 19 JUIL. 2018

Visée le : 17 JUIL. 2018

*FINANCES***Ouverture AP/CP 018 –****Rénovation de la grange et extension du restaurant de la Chambotte**

*Vu l'article L2311-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est propriétaire du site de la Chambotte, constitué d'un restaurant, de parkings et d'une grange.

L'état de vétusté de cette dernière implique une intervention rapide afin de garantir la sécurité des visiteurs du site. Les travaux de réfection du toit et de maçonnerie sont programmés à l'automne 2018. Il est en outre envisagé, dans un second temps, de créer un logement, une salle de réunion, un local de rangement et un espace dédié à l'office de tourisme, pour une livraison au printemps 2019.

Il est par ailleurs apparu nécessaire de procéder à une extension du restaurant, et notamment de la cuisine, afin d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des restaurateurs, les installations existantes n'étant plus suffisantes au vu de la fréquentation du restaurant. A cet effet, il est envisagé d'engager une mission de Maîtrise d'œuvre afin de débiter les travaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 et de les achever lors de la fermeture annuelle en janvier/février 2020.

Ce projet est inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement, présenté au Conseil communautaire du 22 novembre 2017, pour un montant de 1 330 000 euros TTC.

Cette opération devant se réaliser sur plusieurs exercices Monsieur le président propose au Conseil communautaire le pilotage de cette opération par AP/CP.

Au sens du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure pouvant être engagée pour le financement des investissements.
- Les Crédits de Paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées annuellement sur les AP correspondantes.

La gestion en AP/CP offre :

- Une vision pluriannuelle de la programmation des projets par un affichage du coût global,
- Une lisibilité améliorée du budget par l'inscription uniquement des dépenses à réaliser sur l'année,
- Une gestion assouplie des programmes par la suppression des reports de crédits en N+1 avant le vote du budget.

L'AP/CP représente l'interface entre la Programmation Pluriannuelle des Investissements et le budget (principe d'annualité). L'adoption, la modification, l'annulation d'AP/CP se traduira par le vote d'une délibération en Conseil communautaire. Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT).

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est proposé à hauteur de 1 330 000 €TTC.

Les Crédits de Paiement (CP) sont proposés comme suit :

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	Chambotte - Rénovation de la grange et extension du restaurant
Budget :	PRINCIPAL
Imputation budgétaire :	2313/143-22
Montant initial de l'opération :	1 330 000 euros TTC

DEPENSES	Proposé €TTC
Dépense programmée 2018 :	463 570
Dépense programmée 2019 :	580 000
Dépense programmée 2020 :	286 430
<b>TOTAL</b>	<b>1 330 000,00</b>

FINANCEMENTS prévus :	Proposé €TTC
Subventions	0,00
Emprunt	1 330 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 330 000,00</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme présentée.

Aix-les-Bains, le 11 juillet 2018

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Ouverture AP/CP 018 - Rénovation de la grange et extension du restaurant de la Chambotte

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/07/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/07/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2465 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180711-d2465-DE

---

**Date de décision :** 11/07/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions